



Volvic, le 20 juin 2023

CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2023/2024

COLLÈGE

A LIRE ATTENTIVEMENT

❖ CALENDRIER SCOLAIRE :

RENTRÉE	<p style="text-align: center;">LUNDI 4 SEPTEMBRE 2023</p> <ul style="list-style-type: none">• A 10H00 pour les élèves de 6^{ème} → Accueil dans la cour du collège suivi d'une réunion d'information avec les parents. Ce jour-là : 10H00-12H00 / 13H20-17H00 <p style="text-align: center;">MARDI 5 SEPTEMBRE 2023</p> <ul style="list-style-type: none">• A 8H30 dans la cour du collège, pour les 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} jusqu'à 12H00. Puis de 13H20 à 17H00 <p>→ Pas de cours pour les 6^{ème} ce jour-là.</p>
Les élèves de 6 ^{ème} seront en classe toute la journée du jeudi avec leur professeur principal. Les autres classes, la matinée du vendredi ; l'après-midi : cours de l'emploi du temps.	
VACANCES	
TOUSSAINT	Du vendredi 20 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023
NOËL	Du vendredi 22 décembre 2023 au mardi 8 janvier 2024
HIVER	Du vendredi 16 février 2024 au lundi 4 mars 2024
PRINTEMPS	Du vendredi 12 avril 2024 au lundi 29 avril 2024

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Je vous demanderai de respecter le calendrier scolaire ainsi que les dates de vacances.

❖ LE RÈGLEMENT INTERIEUR ET LE CONTRAT DE SCOLARISATION :

Le règlement intérieur à destination des élèves a été travaillé avec l'ensemble de la communauté éducative de l'établissement.

Il est associé à une fiche de suivi pour chaque élève qui reste en classe. Chaque mois, une copie de cette fiche vous sera remise. Vous devrez alors en prendre connaissance et émarger dans le tableau du carnet de correspondance.

Les élèves doivent être présents dans l'établissement du début des cours à la fin des cours (8H30-12H05 / 13H20-16H55). Toute sortie de l'établissement pendant l'horaire scolaire est interdite.

Les demi-pensionnaires ne peuvent pas sortir entre 12H et 13H20.

Pour les demi-pensionnaires, **aucune autorisation exceptionnelle pour aller prendre son repas à l'extérieur ne sera acceptée.**

Ce règlement intérieur va de pair avec **le contrat de scolarisation.**

❖ RETARD :

Pour tout retard, se présenter au secrétariat avec son carnet de correspondance avant de se rendre en classe.

❖ ABSENCES :

Pour toute absence, la famille doit prévenir le matin même **entre 8H15 et 9H00** l'établissement. Pour toute absence prolongée, un certificat médical sera demandé. Un billet d'absence (dans le carnet de correspondance) est à remplir par la famille le jour du retour en classe et doit être présenté à Mme Dabert (vie scolaire) ou à Mme Potet (secrétariat).

Les autorisations d'absence (pour événement familial...) ne seront accordées qu'à titre exceptionnel après demande écrite de la famille auprès du Chef d'Etablissement.

ATTENTION : Des absences répétées non justifiées feront l'objet d'un signalement à l'Inspection Académique.

Pour chaque sortie d'élève en dehors des heures normales (maladie, autorisation exceptionnelle), un registre devra être signé au secrétariat par la personne qui viendra chercher l'élève.

❖ AGENDA / CARNET DE LIAISON :

Un « outil » réunissant l'agenda et le carnet de liaison sera fourni à votre enfant le jour de la rentrée scolaire. Son coût de 7 € sera déduit du forfait pédagogique.

C'est le lien entre la famille et l'établissement. L'élève doit toujours l'avoir sur lui. **Il doit le tenir avec soin**, et les parents doivent le consulter régulièrement.

❖ FOURNITURES SCOLAIRES :

Les listes de fournitures scolaires sont téléchargeables sur le site de l'établissement / Rubrique « Documents ».

❖ IAL: plateforme pour la gestion des notes / du cahier des textes en ligne / de la messagerie.

Des codes personnels d'accès vous seront communiqués en début d'année scolaire.

L'accès aux relevés de notes de votre enfant pourra se faire par internet.

Vous recevrez les bulletins trimestriels de votre enfant via cette plateforme.

❖ FACTURATION :

Il est prévu une **facture mensuelle** qui sera donnée à votre enfant (l'aîné(e) pour les fratries).

❖ ÉTUDE (1,20 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du lundi 4 septembre 2023 (de 17H00 à 18H00). Elle aura lieu les lundis, mardis et jeudis.

Tout élève perturbant l'étude ne sera plus accepté.

❖ GARDERIE (1,20 € par jour et par enfant avec application des réductions pour les fratries) :

A partir du lundi 4 septembre 2023, 17H00. Il vous est demandé de bien respecter les horaires, notamment pour celui du soir (**18H30 les lundis, mardis et jeudis / 17h30 le vendredi**)

❖ ASSURANCES :

Les parents doivent fournir une attestation « Responsabilité civile + individuelle accident » qui devra être remise avant le 15/09/2023.

❖ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

► Les parents sont fortement invités à suivre de près le travail de leur enfant.

Pour ce faire, il faut contrôler le cahier de textes aussi souvent que possible afin de s'assurer que le travail demandé est fait.

► « Depuis la rentrée scolaire 2018, l'utilisation des téléphones mobiles est interdite dans l'enceinte des écoles et des collèges sur le temps scolaire et périscolaire. » Le Ministre de l'Éducation Nationale.

Une circulaire sera distribuée à tous les élèves le jour de leur rentrée stipulant les modalités de dépôt.

❖ **JEUX DE LA MAISON EVENTUELLEMENT APPORTÉS PAR LES ELEVES** (notamment en 6^e) :

- Les jeux que les élèves apportent de la maison restent sous leur responsabilité.
- Il sera interdit d'apporter des cartes Pokémon.

► Les élèves qui prennent le car doivent se rendre sur la cour **dès leur arrivée** le matin et ne sortir de l'établissement qu'à l'heure du départ de leur car.

❖ **OUVERTURE DU SECRÉTARIAT :**

Le secrétariat sera ouvert de 8H00 à 12H00 et de 13H15 à 18H00.

L'accueil téléphonique est assuré de 8H00 à 12H15 et de 13H20 à 18H00 (17H00 le vendredi).



BONNES VACANCES A TOUS !!!

Monsieur CIA,
Chef d'établissement



**ENSEMBLE SCOLAIRE
SAINTE AGNÈS**
4, rue du Port Chaput
83830 VOLVIC
TÉL : 04 73 33 51 68 - Fax : 04 73 33 82 57
RNE : 050 1715 7